Appel à communications : Colloque de Strasbourg
(23-24-25 juin 2010)

« Traduction des normes et normes de traduction dans l'espace européen : institutions et entreprises »

En termes de produit intérieur brut, l'Europe constitue le premier espace économique mondial. Cependant, l'Union Européenne, structure prépondérante, n'y a pas, malgré ses 27 États membres, le monopole des échanges. Les pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), les pays du sud-est européen, la Turquie, l'Ukraine ainsi que d'autres pays participent aux échanges du Vieux continent. Ainsi, aux 23 langues officielles de l'Union Européenne déterminées lors de l'adhésion de chaque état membre s'ajoutent d'autres langues qui ont aussi leur rôle à jouer.

Chaque pays de cet espace européen travaille donc dans une ou plusieurs langues choisie(s) ou imposée(s) par les circonstances et la traduction constitue, par conséquent, le passage obligé pour tous les échanges, mais entre quelle(s) langue(s) et suivant quelle(s) norme(s) ?

La question de la traduction des textes normatifs ainsi que celle des normes en traduction se justifie tant par la grande quantité de textes à traduire dans un grand nombre de langues que par le souci « d'exprimer la même chose » dans toutes les langues. Ces questions entraînent non seulement des répercussions aux niveaux économiques et institutionnels, mais également sur les plans idéologiques et socioculturels.

Le plurilinguisme européen constitue de facto une difficulté lorsqu'il s'agit de transposer les divers actes normatifs élaborés par les institutions de l'Union Européenne comme les règlements, les directives et les recommandations ainsi que les jugements et arrêts des juridictions supranationales. Il en va de même pour les documents économiques, techniques et scientifiques puisque chaque langue doit être prise en compte quel que soit le nombre de ses locuteurs. Par ailleurs, il faut mentionner la diversité des normes diffusées par les différents établissements de formation des traducteurs ou appliquées par les différentes maisons d'édition dans chaque pays européen.

L'environnement plurilingue dans lequel évoluent les entreprises européennes pose en outre le problème du choix de la langue de travail qui est souvent l'anglais au détriment des langues nationales, ce qui soulève la question de la qualité du texte source.

Ce colloque se propose de rassembler des traducteurs et des linguistes, des enseignants en traduction, des experts travaillant dans les institutions européennes ainsi que des acteurs de la vie économique pour traiter des pratiques et des exigences découlant du plurilinguisme en Europe.

Parmi les pistes pouvant faire l'objet d'une communication :

- Harmonisation des pratiques de traduction dans les entreprises et les institutions
- Terminologie en contexte multilingue dans une institution ou une entreprise
- Stratégie multilingue de communication d'entreprise et traduction
- Les enjeux de traduction et les langues modimes européennes (les moins diffusées et les moins enseignées).
- Influence des langues dominantes sur les normes de traduction
- Le problème du globish et la qualité du texte source

- La part d'implicite dans la diffusion des normes de traduction
- Les normes dans la formation des traducteurs
- Les normes de traduction dans l'édition, l'audio-visuel, etc.

Le colloque est organisé conjointement par le Groupe d'Etudes sur le Plurilinguisme Européen (EA 1339, LiLPa), l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales de Strasbourg (ITI-RI) ainsi que l'UFR Langues et Sciences Humaines Appliquées de l'Université de Strasbourg.

Les propositions de communications de 200 à 300 mots rédigées en français ou en anglais et accompagnées d'un titre provisoire sont à adresser jusqu'au 30 novembre 2009 à l'adresse suivante : outilstrad@googlemail.com. Les contributions retenues feront l'objet d'une présentation en français ou en anglais d'une durée de 25 minutes + 5 minutes de questions.

Frais d'inscription : 65 € (paiement avant le 31 mars 2010) ou 100 € (paiement après le 31 mars 2010)
Les repas de midi seront pris en charge par les organisateurs.
Frais de logement et repas du soir à la charge des participants.

Calendrier :
30 novembre 2009 : date limite de soumission des propositions de communication
30 janvier 2010 : notification d'acceptation des propositions
23-24-25 juin 2010 : colloque

Comité scientifique: :
- Amalia Todirascu (Université de Strasbourg)
- Antje Gualberto, (Université de Strasbourg)
- Arlette Bothorel (Université de Strasbourg)
- Ayfer Altay (Université Hacettepe d'Ankara, Turquie)
- Barbara Kaltz (Université d'Aix-en-Provence)
- Christopher Gledhill (Université Lille 3)
- Claude Truchot (Université de Strasbourg)
- Daniel Gouadec (Université Rennes 2)
- Elisabeth Lavault-Olléon (Université Grenoble 3)
- Ineke Wallaert (Université de Strasbourg)
- James Brannan (Cour européenne des Droits de l'Homme, Strasbourg)
- Jean Dewitz (Université de Strasbourg)
- Jean-François Allain (Conseil de l'Europe, Strasbourg)
- John Humbley (Université Paris 7)
- Marie-Paule Jacques (University de Strasbourg)
- Mojca Schlamberger-Brezar (Université de Ljubljana, Slovénie)
- Rita Temmermann (Erasmushogeschool, Bruxelles, Belgique)
- Slaheddine Dchicha (Université de Strasbourg)
- Teresa Cabré (Université Pompeu Fabra de Barcelone, Espagne)
- Thierry Grass (Université de Strasbourg)

http://outilstrad.googlepages.com/colloquedestrasbourg